

Étude thermique réglementaire RT2005

Description

Nos études thermiques « neuf » sont réalisées avec le logiciel Suisse Lesosai (E4TECH) utilisant le moteur de calcul Th-C-E du CSTB ou PERRENOUD pour les études thermiques en rénovation utilisant le moteur de calcul Th-C-E-Ex du CSTB. Elles sont conformes aux demandes des organismes certificateurs en vue de l'obtention d'un label performance français (Effinergie).

Début/fin de la prestation

Tout prix annoncé pour une étude thermique RT2005 s'entend sans option, la prestation débute par la collecte de TOUS les éléments demandés par notre bureau d'études et se termine lors de la remise de notre rapport d'étude et du fichier .xml de l'étude sur la base des éléments fournis pour l'étude.

L'étude thermique réglementaire au sens de la RT2005 a pour seule vocation de déterminer les besoins d'énergies annuelles du bâtiment, la méthode ne permet en aucun cas TOUT autre dimensionnement tels que les besoins de puissance de chauffage ou d'ECS par exemple.

Conseils techniques et études multiples

Il est entendu par conseil tout travail de notre bureau d'études visant à modifier les choix initiaux ou les vides techniques d'un projet, « études multiples » correspond à toute retouche de l'étude sur nos conseils ou sur demande de votre part.

Majoration de surface

La majoration de surface est due pour tout bâtiment dont la surface SHAB (Surface habitable) est supérieure à 120m² sur la base des plans de permis de construire.

Dimensionnement de chauffage

Non compris dans l'étude thermique réglementaire, notre bureau d'étude peut dimensionner les besoins de puissance avec la méthode réglementaire EN12831 horaire.

Ce dimensionnement pourra sur demande comprendre une étude pièce par pièce ou globale du bâtiment.

Remboursement différence

Si le client trouve moins cher ailleurs, keeplanet s'engage à rembourser 1,5 fois la différence.

Condition d'applications

Par prix de prestation, Keeplanet entend le prix public affiché sur un site internet de bureau d'étude thermique ou d'un devis établi par celui-ci à l'exclusion de toute offre promotionnelle particulière.

Le remboursement de la différence de prix est soumis à la réunion des conditions suivantes :

- La prestation est identique

- Le délai de livraison ne doit pas être supérieur à celui proposé par keeplanet de plus de 5J ouvrable.

- L'offre concurrente doit être proposée par un bureau d'étude thermique Français indépendant ayant un code d'activité NAF **7112B** (ingénierie, études techniques).

- La demande du client doit être transmise à keeplanet dans un délai maximum de 2j suivant la signature de notre devis.

- Ne s'applique uniquement aux études thermiques réglementaires (Th-C-E) et ses options lors de construction de maison individuelle.

En cas de remboursement accepté

Keeplanet s'engage à vous rembourser la différence de prix en remise lors de la facturation.

Le 01/01/2012 à STRASBOURG

KeePlanet SARL
16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél. 03 88 41 12 35
www.keeplanet.fr